

peſtives du Gouverneur & de l'Intendant ;	<i>pag.</i> 51
Bordereau détaillé, de toutes les dépenſes, que le ſieur Bigot envoyoit à la Cour tous les ans,	53
Histoire Chronologique de l'Adminiſtration du ſieur Bigot,	55
Le Marquis de la Galiffoniere, Gouverneur de la Colonie en 1748, quand le ſieur Bigot y arrive,	<i>ibid.</i>
Projets de ce Gouverneur, 1°. contre les entrepriſes des Anglois,	<i>ibid.</i>
2°. En faveur des Acadiens, qui demandoient à ſe retirer ſur nos Terres,	56
Le Marquis de la Jonquiere ſuccède au Marquis de la Galiffoniere en 1749,	56, 57
Mouvemens des Sauvages,	<i>ibid.</i>
Année 1748. Il ne ſe paſſe rien de remarquable,	<i>ibid.</i>
Année 1749. Peuplade au Détroit,	58
Forts bâtis & approviſionnés,	<i>ibid.</i>
Traitans Anglois arrêtés,	59
Prife de poſſeſſion ſolemnelle de la Belle-Riviere, au nom du Roi, comme faiſant les limites du Canada,	<i>ibid.</i>
Dépense de l'Isle de Saint-Jean, & des Acadiens réfugiés,	60
Abus dans les Forts & dans les Poſtes, auxquels l'Intendant ne peut remédier. Il en avertit le Miniſtre,	60, 61
Le ſieur Bigot va à Montréal, & y établit l'ordre & la regle,	63
Mort du ſieur Tachereau, qui retarde la reddition des Comptes,	<i>ibid.</i>
Il établit auſſi l'ordre dans les Magafins de Quebec,	64
Droits d'entrée & de ſortie établis. Eloge du ſieur Bigot à ce ſujet, par le Miniſtre,	<i>ibid.</i>
Année 1750,	
Acadiens & Sauvages,	65
Différence des farines que le ſieur Bigot prend pour le compte du Roi, & de celle que les Capitaines de Navire viennent enlever,	66
Montant des dépenſes pour les Acadiens,	67
Postes des Pays d'en-haut,	68
Autres dépenſes néceſſaires, & ordonnées par le Général,	71
Rapides rendus praticables dans la Riviere de Carakouin,	<i>ibid.</i>

Les Nation
 Les Jéſuite
 Saut Sai
 merce é
 Mouvement
 Augmenta
 Autres dép
 Le ſieur F
 nées 17
 Année 17
 Entrepriſe
 Dépense d
 Dépense d
 Autres dép
 Révolte d
 Autres dép
 Lettres du
 Elles juſtif
 Ordre de
 Acadien
 Juſtificatio
 Juſtificatio
 Anné 175
 Mort du M
 Le Marqu
interim.
 Lettres du
 ces Lett
 Le Marqu
 confere
 Jugement
 Il eſt ratiſ
 M. Rouill
 main, p
 Le ſieur
 Miſſionn
 M. Rouill
 ture des